



Genève, le 27 janvier 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Qualité de l'air: retour à la normale et levée du dispositif anti-smog à Genève le 27 janvier 2020 à 22h00

Après plusieurs jours caractérisés par des concentrations marquées de particules fines dans notre région, la qualité de l'air est revenue à la normale à Genève. Par conséquent, la mesure de circulation différenciée activée pour la première fois dans notre canton jeudi 23 janvier ne sera pas reconduite et prendra fin ce jour à 22h00. Par ailleurs, la limitation de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement est levée.

Après avoir fluctué durant plusieurs jours autour de la valeur limite fixée par la loi de 50 µg/m³, dépassée à plusieurs reprises, les particules fines ne présentent plus actuellement de concentrations excessives à Genève. De plus, les prévisions météorologiques ne laissent pas anticiper à court terme des conditions susceptibles d'entraîner une péjoration de la qualité de l'air. Dès lors, la limitation de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement est levée et la circulation différenciée, activée durant les cinq derniers jours, prendra fin ce jour à 22h00.

Cette mesure a ainsi été enclenchée pour la première fois en Suisse par le canton de Genève. En agissant de façon ciblée à l'encontre des véhicules les plus polluants – le trafic constituant pour notre canton le principal émetteur d'oxydes d'azote et de particules fines nocives –, elle vise à atténuer les méfaits du smog afin de protéger la santé de la population.

Agir en amont pour protéger la santé

Conformément à la volonté du législateur, cette action met en avant la prévention et peut donc intervenir en amont du pic de pollution, dès qu'une prévision annonce une péjoration de la qualité de l'air, avec l'enclenchement de la circulation différenciée préventive. C'est ce premier pallier du dispositif, restreignant temporairement l'accès au centre du canton à environ 11% du parc motorisé genevois à l'origine de 37% des particules fines de combustion issues du trafic, qui a été activé le 23 janvier dernier.

Conformément aux bases légales entrées en vigueur le 15 janvier dernier, cette mesure pourra être reconduite à l'avenir en cas de hausse prévue ou confirmée des concentrations de polluants atmosphériques et annoncée aux médias par le biais d'un avis de pollution.

Jusqu'au 31 mars: adopter de nouveaux réflexes en douceur

Cette opération, qui était une première pour la population, n'a pas entraîné de perturbation du trafic dans le périmètre concerné. En effet, conscients des implications que peuvent entraîner ces nouvelles dispositions pour les usagers de

la route, les autorités privilégient la sensibilisation durant cet hiver. Ainsi, le règlement instituant la circulation différenciée ne prévoit pas d'amende jusqu'au 31 mars prochain, l'application ultérieure de cette mesure devant être tranchée par la justice. Les contrôles assurés durant les journées écoulées par la police avaient donc avant tout pour objectif d'expliquer cette mesure inédite, qui bouscule les habitudes pour la bonne cause. De nombreux usagers de la route étaient correctement munis du macarons Stick'AIR, même si une part significative du parc genevois doit encore être équipée. Cette première opération a révélé qu'il valait mieux acheter son macaron avant la dernière minute, les points de vente en réapprovisionnement pouvant avoir du mal à répondre à la demande suscitée par l'urgence. Actuellement, la plupart de ces derniers peuvent à nouveau fournir tout l'assortiment de macarons, dont plus de 160'000 ont déjà été mis à disposition des détaillants. A noter que tout un chacun peut être informé à l'avance de l'activation de la circulation différenciée par le biais d'une alerte de l'appli [Air2G2](#). Cette dernière, victime de son succès, a pu connaître quelques perturbations passagères au plus fort des visites, mais les notifications ont bien fonctionné et toute les fonctionnalités sont rapidement revenues à la normale. Il est aussi possible de recevoir une annonce RSS ou un e-mail en s'abonnant au [blog Air-Genève](#), tout comme l'ont fait déjà plus de 7000 usagers, informés ainsi chaque jour de l'évolution de la situation et des restrictions appliquées à Genève.

- Pour tout savoir sur le dispositif anti-smog genevois: stickair.ge.ch

Pour tout complément d'information: M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. +41 22 388 80 40.